

COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE ROUEN

**Résultats des votes
Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire
de la société Compagnie des Tramways de Rouen
du 27 mai 2020**

En Assemblée Générale Ordinaire

12 actionnaires représentés ou votant par correspondance possèdent **8 659 actions** au nominal de 31 euros sur les 9 150 actions composant le capital social et aux **8 659 actions** sont attachées **8 659 voix**. Le quorum est de **94,63%**.

Résolution	Votes pour		Votes contre		Abstention	
	Voix	Pourcentage	Voix	Pourcentage	Voix	Pourcentage
1^{ère} résolution Approbation des comptes annuels de l'exercice 2019	8 659	100%	-	-	-	-
2^{ème} résolution Affectation du résultat	8 659	100%	-	-	-	-
3^{ème} résolution Approbation des conventions réglementées	8 659	100%	-	-	-	-
4^{ème} résolution Pouvoirs pour les formalités	8 659	100%	-	-	-	-

COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE ROUEN

En Assemblée Générale Extraordinaire

12 actionnaires représentés ou votant par correspondance possèdent 8 659 actions au nominal de 31 euros sur les 9 150 actions composant le capital social et aux 8 659 actions sont attachées 8 659 voix. Le quorum est de 94,63%.

Résolution	Votes pour		Votes contre		Abstention	
	Voix	Pourcentage	Voix	Pourcentage	Voix	Pourcentage
1^{ère} résolution Modifications des dispositions de l'article 23 des statuts « Règles générales » par ajout d'une disposition permettant le recours au vote à distance par voie électronique	8 659	100%	-	-	-	-
2^{ème} résolution Modifications des dispositions des articles 20 « Rémunération des administrateurs » et 24 « Assemblées Générales Ordinaires » des statuts consécutives à la suppression de la notion de « jetons de présence » dans la Loi Pacte du 22 mai 2019	8 659	100%	-	-	-	-
3^{ème} résolution Modification des dispositions de l'article 24 des statuts « Assemblées Générales Ordinaires » consécutives à la modification de l'article L.225-98 du Code de commerce par la loi n°2019-744 du 19 juillet 2019	8 659	100%	-	-	-	-
4^{ème} résolution Modification des dispositions de l'article 25 des statuts « Assemblées Générales Extraordinaires » consécutive à la modification de l'article L.225-96 du Code de commerce par la loi n°2019-744 du 19 juillet 2019	8 659	100%	-	-	-	-
5^{ème} résolution Pouvoirs pour les formalités	8 659	100%	-	-	-	-